



## Procès-Verbal de séance Séance du 3 Juillet 2020

L'an 2020 et le 3 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu inhabituel de ses séances, SALLE POLYVALENTE sous la présidence de LEBRAY Alain, Maire.

**Présents** : Mmes CHAMAILLARD Annick, DANTAN Christiane, MERCURIN LAUNAY Anita, MOULIN Gisèle, POITRAT Bérengère, RENAULT Jessica, ROYAU Angélique MM : BALLU Xavier, BOSSEAU Lucien, BROSSARD Philippe, LEBRAY Alain, MAINARDI Bernard, MOULIN Ludovic.

**Absents** : Monsieur FOUCHARD Olivier, Monsieur HEUZARD Thierry

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 19/06/2020

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Préfecture du Mans le 07/07/2020

**A été nommée secrétaire** : Madame POITRAT Bérengère

### **SOMMAIRE**

- 1-Election du Maire
- 2-Détermination du nombre d'adjoints - D-2020-07-1
- 3-Election des adjoints
- 4-Désignation des délégués au SAEP du Perche Sarthois - Le Vairais
- 5-Désignation des représentants du SIVOS Nogent le Bernard / St Georges du Rosay

**1-Election du Maire** [Visa Préfecture du 07/07/2020](#)

L'assemblée est présidée par Madame DANTAN Christiane, la plus âgée des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 13

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

– M. LE BRAY Alain : 13 voix

M. LE BRAY Alain, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2-Détermination du nombre d'adjoints - D-2020-07-1 [Visa Préfecture du 07/07/2020](#)

Sous la présidence de Monsieur LE BRAY Alain, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de deux postes d'adjoints.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

3-Election des adjoints [Visa Préfecture du 07/07/2020](#)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**- Election du premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 7

A obtenu :

- Mme POITRAT Bérengère : 10 voix

- Mme MERCURIN LAUNAY Anita : 3 voix

Mme POITRAT Bérengère ayant obtenu la majorité absolue est proclamée première adjointe au maire et immédiatement installée.

**- Election du deuxième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. BOSSEAU Lucien : 9 voix
- Mme MERCURIN LAUNAY Anita : 4 voix

M. BOSSEAU Lucien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire et immédiatement installé.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

4-Désignation des délégués au SAEP du Perche Sarthois - Le Vairais - D-2020-07-2 [Visa Préfecture du 07/07/2020](#)

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2013108-0007 en date du 29 avril 2013 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Perche Sarthois et du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région du Vairais.

**Vu** l'article 6 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

**Considérant** qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants de la commune,

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, à l'élection des délégués,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués suivants :

**Les délégués titulaires sont :**

- A : Monsieur LE BRAY Alain
- B : Monsieur BOSSEAU Lucien
- C : Monsieur BROSSARD Philippe

**Les délégués suppléants sont:**

- A : Monsieur BALLU Xavier
- B : Monsieur MAINARDI Bernard
- C : Monsieur MOULIN Ludovic

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

5- Désignation des représentants du SIVOS Nogent le Bernard / St Georges du Rosay - D-2020-07-3

Visa Préfecture du 07/07/2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 Mai 1979 portant création du SIVOS de NOGENT LE BERNARD / SAINT GEORGES DU ROSAY et l'article 6 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SIVOS de NOGENT LE BERNARD / SAINT GEORGES DU ROSAY.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

**Candidats titulaires :**

Monsieur LE BRAY Alain  
Madame RENAULT Jessica

**Candidat suppléant :**

Monsieur BALLU Xavier

Le conseil municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, désigne parmi ses membres les délégués suivants auprès du SIVOS de NOGENT LE BERNARD / SAINT GEORGES DU ROSAY. :

**Candidats titulaires :**

Monsieur LE BRAY Alain  
Madame RENAULT Jessica

**Candidat suppléant :**

Monsieur BALLU Xavier

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 19h17, prochaine séance le 10 juillet 2020

En mairie, le 06/07/2020  
Le Maire  
Alain LEBRAY